

Enquête biennale de 2016 sur les dépenses de protection de l'environnement

CONFIDENTIEL une fois rempli.

According to our files your language of preference is French, should you wish to receive this document in English, please call us toll-free at:
1-877-604-7828 or TTY 1-855-382-7745

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19.
EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.

Introduction

But de l'enquête

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur les dépenses effectuées par l'industrie en matière de protection de l'environnement au Canada. Ces renseignements sont d'importants indicateurs des investissements canadiens en matière de protection environnementale.

Les données tirées de cette enquête sont utilisées par tous les paliers gouvernementaux pour établir des politiques environnementales éclairées. Le secteur privé les utilise également dans leur processus de prises de décisions.

Les renseignements que vous fournissez pourraient aussi être utilisés par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Votre participation à cette enquête est requise en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Sécurité des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

Note : Nos questionnaires en ligne sont sécurisés, il n'y a aucun risque d'interception des renseignements lorsque vous répondez aux enquêtes en ligne de Statistique Canada.

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques.

Les renseignements sur la confidentialité, les ententes de partage de données et les couplages d'enregistrements se trouvent à la dernière page du questionnaire.

Veillez retourner le questionnaire dans les 20 jours.
Veillez poster le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe
ou le télécopier à Statistique Canada au 1-800-755-5514.

S'il vous est impossible de le remplir dans les 20 jours **OU** si vous avez besoin d'aide,
appelez-nous au **1-877-604-7828** ou **TTY 1-855-382-7745**.

Statistique Canada
Division des opérations et de l'intégration
150, promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Consultez notre site Web à www.statcan.gc.ca

Instructions de déclaration

- Veuillez écrire en caractères d'imprimerie, à l'encre.
- **Déclarez** les montants en **dollars canadiens**.
- Les pourcentages devraient être arrondis en nombres entiers.
- Ne rapportez pas en décimales. Arrondissez les valeurs au nombre entier le plus près.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.
- **For logging activities: Use question 13 to report additional expenditures for logging caused by environmental regulation or convention. Include the extra cost of any practice that would not otherwise be followed in the absence of environmental regulation or convention. Exclude the foregone revenues resulting from regulations or conventions that reduce the allowable harvest.**
- **For mining activities: Use question 4 to report any expenditures that are related to the handling and treatment of mine tailings and that are required by environmental regulation. Even if some of these activities are now considered to be "standard practice", include related expenditures if they are required by regulation or convention. Use question 16 to report imputed interest on funds held in trust against future environmental liabilities. Report only actual expenditures.**
- Veuillez consulter le guide de déclaration au www.statcan.gc.ca/guides-f pour obtenir plus de renseignements.

Renseignements sur l'entreprise ou l'organisation et la personne-ressource

1. Veuillez **vérifier ou indiquer la dénomination sociale et le nom commercial** de l'entreprise ou de l'organisation et corrigez-les au besoin.

Note : Les modifications apportées à la dénomination sociale doivent être effectuées uniquement dans le but de corriger une erreur d'orthographe ou de typographie.

Dénomination sociale

Nom commercial (s'il y a lieu)

2. Veuillez **vérifier ou indiquer les coordonnées de la personne-ressource** de l'entreprise ou de l'organisation désignée pour recevoir ce questionnaire et corrigez-les au besoin.

Note : La personne-ressource désignée est la personne qui devrait recevoir ce questionnaire, mais elle n'est pas nécessairement celle qui le remplit.

Prénom

Nom de famille

Titre

Langue de communication préférée

Français Anglais

Adresse (numéro et rue)

Ville

Province, territoire ou état

Code postal ou code de zone

Exemple : A9A 9A9 ou 12345-1234

Pays

Adresse de courriel

Exemple : utilisateur@exemple.gov.ca

Numéro de téléphone (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

Numéro de poste

(s'il y a lieu)

Numéro de télécopieur (incluant l'indicatif régional)

Exemple : 123-123-1234

3. Veuillez **vérifier ou indiquer le statut opérationnel actuel** de l'entreprise ou de l'organisation identifiée au moyen de la dénomination sociale et du nom commercial.

B00323

001 Opérationnelle → **Passez à la question 4**

002 N'est pas opérationnelle en ce moment

p. ex. fermeture temporaire ou permanente, changement de propriétaire

↳ Pourquoi cette entreprise ou organisation n'est-elle pas opérationnelle en ce moment?

B00309

002 Exploitation saisonnière → **Passez à la question 3a.**

003 A cessé ses activités → **Passez à la question 3b.**

004 A vendu ses entités opérationnelles → **Passez à la question 3c.**

005 A fusionné avec une autre entreprise ou organisation (ou plusieurs entreprises ou organisations) → **Passez à la question 3d.**

006 Temporairement inactive, mais rouvrira → **Passez à la question 3e.**

007 N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons → **Passez à la question 3f.**

3a. Exploitation saisonnière

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités pour la saison?

B00217

AAAA	MM	JJ
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date

Quand cette entreprise ou organisation s'attend-elle à reprendre ses activités?

B00218

AAAA	MM	JJ
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date → **Passez à la question 4**

3b. A cessé ses activités

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00211

AAAA	MM	JJ
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00311

001 Faillite

002 Liquidation

003 Dissolution

004 Autres raisons — précisez :

B00312

→ **Passez à la question 4**

3c. A vendu ses entités opérationnelles

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle été vendue?

B00212

Date

Quelle est la dénomination sociale de l'acheteur?

B00406

→ Passez à la question 4

3d. A fusionné avec une autre entreprise ou organisation (ou plusieurs entreprises ou organisations)

Quand la fusion de cette entreprise ou organisation a-t-elle eu lieu?

B00213

Date

Quelle est la dénomination sociale de l'entreprise ou de l'organisation ainsi créée ou qui demeure?

B00407

Quelles sont les dénominations sociales des autres entreprises ou organisations fusionnées?

B00408

→ Passez à la question 4

3e. Temporairement inactive, mais rouvrira

Quand cette entreprise ou organisation est-elle devenue temporairement inactive?

B00214

Date

Quand cette entreprise ou organisation prévoit-elle reprendre ses activités?

B00215

Date

Pourquoi cette entreprise ou organisation est-elle temporairement inactive?

B00313

→ Passez à la question 4

3f. N'est plus opérationnelle pour d'autres raisons

Quand cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00216

Date

Pourquoi cette entreprise ou organisation a-t-elle cessé ses activités?

B00314

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

4. Veuillez **vérifier ou indiquer la principale activité commerciale actuelle** de l'entreprise ou de l'organisation identifiée au moyen de la dénomination sociale et du nom commercial.

Note : La description de l'activité a été attribuée à l'aide du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

B05002

001



Passez à la prochaine section

002

Autre activité principale → Veuillez fournir une **description brève mais précise de l'activité principale** de cette entreprise ou organisation.

p. ex. fabrication de céréales, magasin de chaussures, développement de logiciels

B05003

**COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR**

Caractéristiques de l'industrie

Information sur l'exercice financier

1. Quelles sont les dates de début et de fin de l'année financière la plus récente de cet établissement ayant pris fin entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017?

Année fiscal date de début

AAAA MM JJ

B00205

--	--	--	--	--	--	--	--

Année fiscal date de fin

AAAA MM JJ

B00206

--	--	--	--	--	--	--	--

Renseignements sur la période de déclaration

2. Pour quelle raison la période de déclaration ne couvre-t-elle pas une année complète?

Sélectionnez tout ce qui s'applique.

B00301_r1

Exploitation saisonnière

B00301_r2

Nouvelle entreprise

B00301_r3

Changement de propriétaire

B00301_r6

Fermeture temporaire

B00301_r4

Changement de l'exercice financier

B00301_r5

Arrêt définitif de l'exploitation

B00301_r8

Autre raison pour laquelle la période de déclaration ne couvre-t-elle pas une année complète – précisez :

B00301_r9

--

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Dépenses au cours de l'année financière 2016

1. Au cours de l'année financière 2016, est-ce que cet établissement avait des dépenses de protection de l'environnement dans l'une des catégories suivantes?

Veuillez déclarer seulement les dépenses effectuées à la suite ou en prévision de réglementations, de conventions ou d'accords volontaires canadiens ou internationaux en matière d'environnement.

Inclure les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations.

	Oui	Non
a. Services de gestion des déchets et services d'égout Dépenses liées à la collecte, au traitement, à l'entreposage, à l'élimination et au recyclage de l'ensemble des déchets domestiques, industriels, dangereux et non dangereux et des eaux d'égout. Par exemple , les services d'égout municipaux, la collecte des déchets et du recyclage municipaux.	B05203_y1 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
b. Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) Dépenses liées au matériel ou aux installations en bout de chaîne. Ces procédés en bout de chaîne traitent les polluants après qu'ils soient produits et ne font pas partie intégrante de la production; leur unique but est de réduire ou de limiter la quantité de substances indésirables résultant de l'activité normale de production.	B05203_y2 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
c. Prévention de la pollution Dépenses liées aux technologies, au matériel ou aux procédés qui réduisent ou qui éliminent la pollution ou les déchets à la source, c.-à-d. avant que la pollution ou les déchets soient produits, contrairement aux procédés en bout de chaîne.	B05203_y3 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
d. Surveillance environnementale Dépenses liées à l'achat de matériel et de fournitures, à la main-d'œuvre et aux services nécessaires à la surveillance des émissions de polluants qui pourraient compromettre la qualité de l'air, de l'eau et du sol.	B05203_y4 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
e. Évaluations et vérifications environnementales Dépenses engagées pour vérifier si les activités en cours sont conformes à la réglementation et pour évaluer l'incidence des projets proposés sur l'environnement.	B05203_y5 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
f. Assainissement et déclassement de site Dépenses liées à la remise en état de l'environnement endommagé et à la fermeture d'un site.	B05203_y6 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
g. Protection et rétablissement de la faune et de l'habitat Dépenses liées à la protection de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique et au rétablissement des espèces qui ont souffert de cette activité.	B05203_y7 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
h. Redevances écologiques Dépenses liées aux permis, approbations, frais, prélèvements, cotisations spéciales et les frais connexes, amendes, pénalités ou compensation qui sont versés à une administration publique ou à des individus, ou tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements.	B05203_y8 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>
i. Autres dépenses de protection de l'environnement Dépenses liées à l'administration de projets environnementaux, à la formation et à d'autres initiatives non classées ailleurs.	B05203_y90 01 <input type="radio"/>	02 <input type="radio"/>

Autres dépenses de protection de l'environnement

2. Vous avez indiqué que cet établissement a d'autres dépenses de protection de l'environnement. Veuillez préciser les autres dépenses de protection de l'environnement.

B05203_y91

Services de gestion des déchets et services d'égout

3. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de cet établissement pour les **services de gestion des déchets et les services d'égout**.

Inclure les dépenses relatives :

- à la collecte, au traitement, à l'entreposage et à l'élimination des déchets, y compris la préparation sur place des matières à être recyclées dans une installation externe effectué par les employés de votre établissement et les services fournis par un entrepreneur privé ou un organisme gouvernemental fédéral, provincial ou local
- à l'installation d'une infrastructure pour les eaux d'égout et aux dépenses liées à l'utilisation, à la collecte, au traitement et à l'élimination des eaux d'égout
- aux services d'égout fournis par un organisme gouvernemental fédéral, provincial ou local.

Exclure les dépenses relatives :

- au recyclage effectué sur place
- aux traitements des eaux usées en bout de chaîne déclaré à la question 4.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$CAN

F61078_y1

a. Dépenses d'exploitation ,00 \$

F80132_y1

b. Dépenses en immobilisations ,00 \$

E60007_y1

Dépenses totales pour les services de gestion des déchets et les services d'égout ,00 \$

Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)

4. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de cet établissement pour les **procédés de lutte contre la pollution**.

Inclure les dépenses pour du matériel ou des installations identifiables séparément et réservés exclusivement à la réduction ou à l'élimination des polluants résultant de l'activité de production.

Exclure les dépenses relatives :

- à la santé et à la sécurité des travailleurs
- aux services de gestion des déchets et aux services d'égout déjà déclarés à la question 3.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$CAN

F61078_y2

a. Dépenses d'exploitation ,00 \$

F80132_y2

b. Dépenses en immobilisations ,00 \$

F60007_y2

Dépenses totales pour la lutte contre la pollution ,00 \$

Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)

5. Quelle proportion des dépenses d'exploitation déclarées à la question 4 a été allouée à la réduction ou à l'élimination de chacune des catégories de polluants suivantes?

a. Substances émises dans l'air

Pourcentage

F61078_y2_md1

 %

b. Substances déversées dans les eaux de surface

F61078_y2_md2

 %

c. Rejets dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine faits sur place ...

F61078_y2_md3

 %

d. Bruit, vibrations ou radiations

F61078_y2_md4

 %

Pourcentage total (devrait être égal à 100 %)

100 %

6. Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la question 4 a été allouée à la réduction ou à l'élimination de chacune des catégories de polluants suivantes?

a. Substances émises dans l'air

Pourcentage

F80132_y2_md1

 %

b. Substances déversées dans les eaux de surface

F80132_y2_md2

 %

c. Rejets dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine faits sur place ...

F80132_y2_md3

 %

d. Bruit, vibrations ou radiations

F80132_y2_md4

 %

Pourcentage total (devrait être égal à 100 %)

100 %

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Prévention de la pollution

7. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de cet établissement pour la **prévention de la pollution**.

Inclure les dépenses pour le matériel ou les infrastructures relatives :

- aux procédés de production qui évitent ou minimisent la production de polluants et de déchets
- à la prévention des fuites et des déversements
(p. ex. le confinement des déversements, le prolongement des digues de sécurité et les accessoires)
- à la conservation de l'eau ou de l'énergie
- à la recirculation, à la récupération, à la réutilisation et au recyclage sur place de matériaux ou de substances
- aux changements opérationnels ou aux changements de procédés visant à prévenir la pollution
(p. ex. la restructuration d'un produit, la formation du personnel).

Exclure les dépenses relatives :

- à la santé et à la sécurité des travailleurs
- aux services de gestion des déchets et aux services d'égout déjà déclarés à la question 3.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$CAN

	F61078_y3	,00 \$
a. Dépenses d'exploitation	<input type="text"/>	
	F80132_y3	,00 \$
b. Dépenses en immobilisations	<input type="text"/>	
	F60007_y3	,00 \$
Dépenses totales pour la prévention de la pollution	<input type="text"/>	

8. Quelle proportion des dépenses d'exploitation déclarées à la question 7 a été allouée à la prévention ou à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes?

Pourcentage

	F61078_y3_md1	%
a. Substances émises dans l'air	<input type="text"/>	
	F61078_y3_md2	%
b. Substances déversées dans les eaux de surface	<input type="text"/>	
	F61078_y3_md3	%
c. Rejets dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine faits sur place ...	<input type="text"/>	
	F61078_y3_md4	%
d. Bruit, vibrations ou radiations	<input type="text"/>	
	F61078_y3_md90	%
e. Autre	<input type="text"/>	

Pourcentage total (devrait être égal à 100 %)

100 %

9. Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la question 7 a été allouée à la prévention ou à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes?

Pourcentage

- | | | | |
|--|----------------|----------------------|---|
| a. Substances émises dans l'air | F80132_y3_md1 | <input type="text"/> | % |
| b. Substances déversées dans les eaux de surface | F80132_y3_md2 | <input type="text"/> | % |
| c. Rejets dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine faits sur place ... | F80132_y3_md3 | <input type="text"/> | % |
| d. Bruit, vibrations ou radiations | F80132_y3_md4 | <input type="text"/> | % |
| e. Autre | F80132_y3_md90 | <input type="text"/> | % |

Pourcentage total (devrait être égal à 100 %)

100 %

Surveillance environnementale

10. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de cet établissement pour la **surveillance environnementale**.

Inclure les dépenses relatives :

- au matériel, aux fournitures, à la main-d'œuvre et aux services acquis qui sont nécessaires à la surveillance des rejets de polluants par cet établissement
- à la participation à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) et aux autres programmes similaires.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$CAN

- | | | | |
|--------------------------------------|-----------|----------------------|--------|
| a. Dépenses d'exploitation | F61078_y4 | <input type="text"/> | ,00 \$ |
| b. Dépenses en immobilisations | F80132_y4 | <input type="text"/> | ,00 \$ |

Dépenses totales pour la surveillance environnementale

F60007_y4
 ,00 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Évaluations et vérifications environnementales

11. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de cet établissement pour **les évaluations et les vérifications environnementales**.

Inclure les dépenses relatives :

- à la revue d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (vérifications)
- à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations)
- aux frais judiciaires et aux frais de consultation connexes.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$CAN

F61078_y5

a. Dépenses d'exploitation ,00 \$

F80132_y5

b. Dépenses en immobilisations ,00 \$

F60007_y5

Dépenses totales pour les évaluations et les vérifications environnementales ,00 \$

Assainissement et déclassement de site

12. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations pour **l'assainissement et le déclassement** de tout site actif ou inactif appartenant à cet établissement.

Inclure les dépenses de déclassement de site au cours de l'année financière 2016, même si la fermeture du site est antérieure à 2016.

Exclure:

- les amendes ou indemnités versées pour un dommage à l'environnement déclaré à la question 14
- les fonds réservés à une responsabilité environnementale future.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$CAN

F61078_y6

a. Dépenses d'exploitation ,00 \$

F80132_y6

b. Dépenses en immobilisations ,00 \$

F60007_y6

Dépenses totales pour l'assainissement et le déclassement de site ,00 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Protection et rétablissement de la faune et de l'habitat

13. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de cet établissement pour **la protection et le rétablissement de la faune et de l'habitat**.

Inclure les dépenses engagées afin de protéger et rétablir la faune et l'habitat qui auraient pu être compromis par les activités de cet établissement ou qui l'ont été.

Exclure les dépenses pour :

- l'assainissement et le déclassement des sites qui sont déjà déclarés à la question 12
- des raisons d'esthétique (**p. ex.** l'aménagement paysager pour des fins décoratives).

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$SCAN

F61078_y7

a. Dépenses d'exploitation ,00 \$

F80132_y7

b. Dépenses en immobilisations ,00 \$

F60007_y7

Dépenses totales pour la protection et le rétablissement de la faune et de l'habitat ,00 \$

Redevances écologiques

14. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation de cet établissement pour les **redevances écologiques**.

Inclure:

- les frais de permis, d'approbations, d'indemnités, d'impôts, de cotisation spéciale et les frais connexes
- toute amende, toute pénalité ou tout jugement en dommages-intérêts payé à des organismes gouvernementaux ou à des particuliers
- toute autre dépense payée à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que les activités puissent avoir lieu dans cet établissement.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

\$SCAN

F61078_y8

..... ,00 \$

15. Quelle proportion des dépenses d'exploitation déclarées à la question 14 a été allouée à chacun des éléments suivants?

Pourcentage

F61078_y8_sr1

a. Les frais de permis, d'approbations, d'indemnités, d'impôts, de cotisation spéciale et les frais connexes %

F61078_y8_sr2

b. Toute amende, toute pénalité ou tout jugement en dommages-intérêts payé à des organismes gouvernementaux ou à des particuliers, et toute autre dépense payée à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que les activités puissent avoir lieu dans cet établissement %

Pourcentage total (devrait être égal à 100 %)

100 %

Autres dépenses de protection de l'environnement

16. Veuillez déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations de cet établissement pour **autres dépenses de protection de l'environnement**.

Inclure:

- les frais d'exploitation pour l'administration de votre programme environnemental non inclus ailleurs
- les frais pour les programmes d'information et de formation en matière d'environnement non inclus ailleurs
- toute autre dépense, non incluse ailleurs, requise pour se conformer aux réglementations, aux conventions et aux accords volontaires en matière d'environnement.

Exclure les dépenses en recherche et développement.

Si la dépense est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante.

SCAN

F61078_y90

a. Dépenses d'exploitation ,00 \$

F80132_y90

b. Dépenses en immobilisations ,00 \$

F60007_y90

Total des autres dépenses de protection de l'environnement ,00 \$

Prévention de la pollution

17. Au cours de l'année financière 2016, est-ce que cet établissement a eu recours à l'une des **méthodes de prévention de la pollution** suivantes pour conserver des ressources ou pour prévenir ou réduire la production de déchets?

Oui

Non

a. Conception ou reformulation d'un produit

(c.-à-d. la reformulation ou la restructuration de produits finaux de manière à les rendre non toxiques ou moins polluants au moment de leur utilisation, de leur rejet ou de leur élimination)

B05202_y3_m1

01

02

b. Modification du matériel ou des procédés (procédés intégrés)

(c.-à-d. mise à niveau ou remplacement des méthodes ou du matériel utilisés par l'unité de production)

B05202_y3_m2

01

02

c. Recirculation, réutilisation ou recyclage effectué sur place, ou récupération de matériaux ou de substances

B05202_y3_m3

01

02

d. Substitution de matériaux ou de matières premières et réduction, élimination ou substitution de solvant

(c.-à-d. le remplacement des matières premières du produit par des matières premières non toxiques ou moins polluantes)

B05202_y3_m4

01

02

e. Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat

(c.-à-d. l'intégration des facteurs environnementaux dans les pratiques d'achats existantes et nouvelles, ainsi que dans les systèmes de gestion des stocks)

B05202_y3_m5

01

02

f. Prévention des fuites et des déversements

B05202_y3_m6

01

02

g. Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution

(c.-à-d. la modification des méthodes ou du matériel existants, notamment par de meilleures pratiques d'administration interne, d'ajustement des systèmes ou d'inspection des procédés ou des produits)

B05202_y3_m7

01

02

h. Autres méthodes utilisées pour la prévention de la pollution

B05202_y3_m90

01

02

COPIE POUR INFORMATION NE PAS UTILISER POUR REPORTER

Autres méthodes de prévention de la pollution

18. Vous avez indiqué que cet établissement a utilisées d'**autres méthodes pour la prévention de la pollution**. Veuillez préciser les autres méthodes pour la prévention de la pollution.

B05202_y3_m91

Rapport des changements et des événements qui ont eu une incidence sur l'entreprise

19. Veuillez décrire toutes les causes qui ont pu avoir une incidence sur les valeurs déclarées pour cet établissement comparativement à la dernière période de déclaration.
(p. ex. installation de brûleurs à faible taux d'émissions de NOx en 2016 – question 7).

B05202_y3_m91

Technologies d'énergie renouvelable

20. Au cours de l'année financière 2016, est-ce que cet établissement avait des dépenses en immobilisations pour des **technologies d'énergie renouvelable**?

L'**énergie renouvelable** est une énergie tirée de ressources naturelles pouvant être naturellement reconstituées ou renouvelées au cours de la durée de vie d'un être humain, constituant donc une source d'énergie durable.

Lorsque des technologies d'énergie renouvelable sont déclarées, veuillez déclarer toutes les dépenses, qu'elles soient engagées à la suite ou en prévision de réglementations, de conventions ou d'accords volontaires canadiens ou internationaux en matière d'environnement, ou pour toute autre raison.

Inclure toutes les dépenses en immobilisations pour les technologies d'énergie renouvelable, qu'elles aient été déclarées précédemment dans le questionnaire ou non.

B05201

- 1 Oui (Passez à la question 21)
2 Non (Passez à la question 22)

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

Technologies d'énergie renouvelable

21. Veuillez déclarer les dépenses en immobilisations de cet établissement pour les sources d'énergie renouvelable suivantes.

\$CAN

a. Petite centrale, mini-centrale ou microcentrale hydroélectrique	F80131_e1	<input type="text"/>	,00 \$
b. Systèmes ou matériel d'énergie solaire	F80131_e2	<input type="text"/>	,00 \$
c. Systèmes ou matériel d'énergie éolienne	F80131_e3	<input type="text"/>	,00 \$
d. Énergie de la biomasse (p.ex. cultures énergétiques)	F80131_e4	<input type="text"/>	,00 \$
e. Énergie géothermique	F80131_e5	<input type="text"/>	,00 \$
f. Autres systèmes ou matériel d'énergie renouvelable 1 – précisez : F80131_e92	F80131_e92	<input type="text"/>	,00 \$
g. Autres systèmes ou matériel d'énergie renouvelable 2 – précisez : F80131_e94	F80131_e94	<input type="text"/>	,00 \$
h. Autres systèmes ou matériel d'énergie renouvelable 3 – précisez : F80131_e96	F80131_e96	<input type="text"/>	,00 \$
i. Autres systèmes ou matériel d'énergie renouvelable 4 – précisez :: F80131_e98	F80131_e98	<input type="text"/>	,00 \$
Dépenses totales pour technologies d'énergie renouvelable	F80131_e100	<input type="text"/>	,00 \$

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Pratiques de gestion environnementale

Pratiques de gestion environnementale

Les prochaines questions portent sur les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement afin d'éviter ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources au cours de l'année financière 2016.

22. Cet établissement a-t-il utilisé un **système de gestion environnementale**?

B05202_p1

1 Oui

2 Non

23. Cet établissement a-t-il utilisé la **gestion du cycle de vie, l'analyse du cycle de vie** ou la **conception écologique** lors de la prise de décision?

B05202_p2

1 Oui

2 Non

24. Cet établissement est-il certifié en vertu de la **famille ISO 14000** sur les normes de gestion environnementale?

B05202_p3

1 Oui

2 Non

25. Cet établissement a-t-il élaboré et mis en œuvre un **plan de prévention de la pollution**?

B05202_p4

1 Oui

2 Non

26. Cet établissement a-t-il mis en œuvre des **accords volontaires en matière d'environnement** ou a-t-il participé à des **programmes volontaires de nature environnementale**?

Par exemple, les Ententes sur la performance environnementale (EPE), le Registre canadien des réductions de GES© et le Programme d'économies d'énergie dans l'industrie canadienne.

B05202_p5

1 Oui

Veillez préciser les programmes, accords et ententes.

Programme, accord ou entente 1 :

B05202_p6

Programme, accord ou entente 2 :

B05202_p7

Programme, accord ou entente 3 :

B05202_p8

2 Non

Pratiques de gestion environnementale

27. Cet établissement a-t-il mis en place une **politique d'achat de produits écologiques**?

B05202_p9

- 1 Oui
2 Non

28. Cet établissement a-t-il produit des biens qui sont **certifiés par un programme environnemental**, notamment le « programme Choix environnemental » ou Écologo?

B05202_p10

- 1 Oui
2 Non

29. Cet établissement a-t-il mis en place une **politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement**?

B05202_p11

- 1 Oui
2 Non

30. Cet établissement a-t-il été touché par la **politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement** mise en place par un fournisseur ou une entreprise cliente?

B05202_p12

- 1 Oui
2 Non

31. Cet établissement a-t-il utilisé des **systèmes de gestion de l'énergie** ou **de contrôle de la consommation d'énergie** en vue d'améliorer l'efficacité?

B05202_p13

- 1 Oui
2 Non

32. Cet établissement a-t-il effectué une **vérification de la consommation d'énergie** au cours des trois dernières années (de 2014 à 2016)?

B05202_p14

- 1 Oui
2 Non

COPIER POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTEUR

33. Cet établissement a-t-il profité de **programmes incitatifs, de subventions, de prêts ou de crédits d'impôt** des gouvernements fédéral ou provincial et territorial canadiens en matière d'environnement au cours de l'année financière 2016?

Par exemple des initiatives écoÉNERGIE ou de la déduction pour amortissement accéléré à l'égard de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelable.

B05202_p15

1 Oui

Veillez préciser les programmes incitatifs de subventions, de prêts ou de crédits d'impôt.

Programme incitatif, subvention ou prêt 1 :

B05202_p16

Programme incitatif, subvention ou prêt 2 :

B05202_p17

Programme incitatif, subvention ou prêt 3 :

B05202_p18

2 Non

34. Cette entreprise a-t-elle réalisé un **inventaire des émissions de gaz à effet de serre** au cours de l'année financière 2016?

B05202_p19

1 Oui

2 Non

35. Est-ce que cet établissement a participé d'une façon quelconque aux **échanges de droits d'émission de carbone, soit par l'achat ou la vente de crédits compensatoires** au cours de l'année financière 2016.

B05202_p20

1 Oui

2 Non

36. Cet établissement a-t-il participé à **toute autre** pratique de gestion environnementale au cours de l'année financière 2016?

Veillez préciser toutes autres pratiques de gestion environnementale non incluses dans les questions 22 à 35.

B05202_p90

1 Oui

Veillez préciser les autres pratiques de gestion environnementale.

Autre pratique 1 :

B05202_p91

Autre pratique 2 :

B05202_p92

Autre pratique 3 :

B05202_p93

2 Non

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER

Renseignements généraux

Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui ont accepté de garder les données confidentielles et de les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon. Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef dans laquelle vous précisez les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données et en postant cette lettre à l'adresse suivante :

Statisticien en chef du Canada

Statistique Canada

À l'attention du directeur, Division de la statistique des entreprises

150, promenade Tunney's Pasture

Ottawa, Ontario

K1A 0T6

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel à statcan.esd-helpdesk-dse-bureaudedepannage.statcan@canada.ca ou par télécopieur au 613-951-6583.

Aux fins de la présente enquête, des ententes ont été conclues en vertu de l'**article 12** avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplages d'enregistrements

Pour améliorer les données de la présente enquête et réduire au minimum le fardeau de réponse, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de sources administratives.

**Merci d'avoir rempli ce questionnaire.
Veuillez garder une copie pour vos dossiers.
Consultez notre site Web à www.statcan.gc.ca**

Guide des définitions et détails relatifs à la classification

Les dépenses de protection de l'environnement

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies comme étant toutes les dépenses d'exploitation, les dépenses en immobilisations et les dépenses de réparation effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale, canadiens ou internationaux. Elles incluent les dépenses de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution, les dépenses de protection et de rétablissement de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de déclassé de sites. **Les dépenses de protection de l'environnement qui sont effectuées pour d'autres raisons qu'une réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus doivent être exclues. De plus, les dépenses effectuées dans le but d'améliorer la santé des employés, la sécurité au travail ou l'esthétique du lieu de travail doivent également être exclues.**

Les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution destiné à la vente sont aussi exclues, car ces dépenses apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses en recherche et développement à des fins environnementales sont exclues, car elles sont recueillies ailleurs par Statistique Canada.

Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale

Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale réfère à tout engagement formel, multilatéral, pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou de réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. **Par exemple**, l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable (« Gestion responsable ») de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie; le Registre canadien des réductions de GES[©].

La réglementation environnementale

La réglementation environnementale réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale, municipale ou à une législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être **incluses** dans la mesure où ses dispositions sont connues.

Pour déclarer les dépenses d'exploitation

Inclure toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement engagées au chapitre de la main-d'œuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services acquis (**inclure** les dépenses en combustible et en électricité pour les machines et le matériel dont l'unique but est la protection de l'environnement).

Exclure la dépréciation des machines et du matériel.

Pour déclarer des dépenses en immobilisations

Inclure toutes les dépenses pertinentes capitalisées engagées pour l'acquisition, l'installation et la réparation de machines et de matériel ainsi que pour la construction d'installations non résidentielles, qu'elles soient effectuées par des entrepreneurs ou par des employés de l'établissement. Les dépenses de construction **incluent** tous les coûts associés à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les honoraires d'ingénierie et de consultation) et aux matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation, ainsi que tous les coûts associés à l'achat d'un terrain qui ne sont pas amortis ou dépréciés.

Exclure les fonds réservés à une responsabilité environnementale future.

Question 3

Qu'est-ce qu'un déchet?

Un déchet est une matière non désirée par son producteur. Les matières non désirées peuvent être des sous-produits d'un processus de production, **par exemple** la cendre volante provenant d'un foyer. Il se peut aussi qu'il s'agisse de produits qui n'ont plus de valeur propre aux yeux de leur propriétaire actuel. **Par exemple**, un journal qui a été lu, un colis qui a été ouvert et vidé de son contenu et une pomme qui a été mangée jusqu'au cœur sont tous semblables dans la mesure où ils ont perdu leur valeur propre originale du point de vue du consommateur.

Déchets dangereux

Cette catégorie comprend toute matière qui peut être dangereuse pour la santé humaine ou pour l'environnement en raison de sa nature ou de sa quantité, et qui exige des techniques de manutention spéciales, tel qu'il est précisé par le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* (2001), la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), la Convention de Bâle (1989) ou le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereux* (2005).

Eaux d'égout

Les eaux d'égout sont les eaux usées provenant de résidences et d'établissements commerciaux et industriels transportées dans un réseau d'égouts.

Question 4

Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)

Les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) se présentent sous la forme de matériel et de procédés qui traitent la pollution et les déchets après leur production. Ce matériel et ces procédés comprennent les épurateurs installés sur les cheminées qui rejettent des polluants, les systèmes biologiques et chimiques de traitement de l'eau (telle qu'une station de traitement de l'eau), les systèmes de filtration, les cyclones et les autres dispositifs antipollution. Ces procédés en bout de chaîne ne font pas partie intégrante de la production; leur unique but est de réduire ou de limiter la quantité de substances indésirables résultant de l'activité normale de production.

Question 5 et 6

Substances émises dans l'air : émission de polluants (incluant les gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

Substances déversées dans les eaux de surface : déversement de polluants dans les plans d'eau.

Rejets dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine faits sur place : rejets de polluants dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine de polluants dans les limites géographiques de votre établissement.

Bruit, vibrations ou radiations : lutte contre le bruit, les vibrations ou les radiations.

Question 7

Prévention de la pollution

La prévention de la pollution est l'utilisation de technologies, de matériel ou de procédés qui réduisent ou éliminent la pollution et les déchets à la source — plutôt qu'en bout de chaîne ou de cheminée — avant que la pollution ou les déchets ne soient produits. Parmi ceux-ci, on retrouve l'adoption de procédés plus efficaces consommant moins d'énergie ou moins d'intrants, la restructuration ou la reformulation des procédés de production dans le but de réduire la pollution ou les émissions, la réutilisation, la recirculation et le recyclage des matériaux sur place (n'inclut pas les matériaux envoyés hors site pour être recyclés).

Question 8 et 9

Substances émises dans l'air : émission de polluants (incluant les gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

Substances déversées dans les eaux de surface : déversement de polluants dans les plans d'eau.

Rejets dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine faits sur place : rejets de polluants dans les sols et dans les eaux souterraines et injection souterraine de polluants dans les limites géographiques de votre établissement.

Bruit, vibrations ou radiations : lutte contre le bruit, les vibrations ou les radiations.

Question 10

Surveillance environnementale

La surveillance environnementale est la mise en place de contrôles ou de vérifications périodiques ou continus, selon un calendrier prédéterminé, portant sur une ou plusieurs composantes environnementales. La surveillance vise généralement à déterminer le degré de conformité aux exigences applicables ou à constater l'état et les tendances de certaines composantes de l'environnement au fil du temps.

Question 11

Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale est un processus ayant pour objet de prévoir les effets environnementaux des projets avant qu'ils soient mis en œuvre.

Une évaluation environnementale :

- cerne les effets environnementaux négatifs potentiels
- propose des mesures afin d'atténuer ces effets environnementaux négatifs
- prévoit s'il y aura des effets environnementaux négatifs importants même après la mise en place des mesures d'atténuation
- **inclut** des programmes de suivi qui vérifient l'exactitude de l'évaluation environnementale et l'efficacité des mesures d'atténuation.

Vérification environnementale

Une vérification environnementale est une approche systématique visant à définir les risques pour l'environnement et à déterminer la conformité des organisations aux critères prévus. En règle générale, la vérification environnementale englobe un examen méthodique qui pourrait **inclure** des entrevues, des visites, de l'échantillonnage, des essais, des analyses et la vérification des pratiques et procédures d'une organisation.

Question 12

Assainissement

L'assainissement est le processus de remettre un terrain perturbé dans un état stable et biologiquement productif.

Déclassement

Le déclassement est la fermeture permanente, complète ou en partie, d'un établissement industriel suivi par le retrait d'équipement de traitement, d'immeubles et autres structures, ainsi que la décontamination de la surface et des terres souterraines.

Question 17

Méthodes de prévention de la pollution

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution.

Note : Les listes ne sont pas exhaustives.

Conception ou reformulation d'un produit :

modifier les spécifications d'un produit pour réduire ou éliminer l'utilisation de substances toxiques, modifier la conception ou la composition d'un produit pour le rendre plus écologique ou modifier l'emballage.

Modification du matériel ou des procédés

(procédés intégrés) : établir des mesures de recyclage dans un processus, utiliser des appareils de décapage de peinture mécaniques plutôt que des solvants, installer ou modifier des systèmes de rinçage, améliorer la conception du matériel de rinçage, améliorer le fonctionnement du matériel de rinçage, modifier le matériel, l'aménagement ou la tuyauterie, utiliser un catalyseur de procédé différent, établir de meilleures mesures de contrôle quant à l'utilisation des gros contenants ou utiliser de gros contenants plutôt que des contenants à faible volume pour minimiser le nombre des contenants vides jetés.

Recirculation, réutilisation ou recyclage effectué sur place, ou récupération de matériaux ou de substances :

utiliser une petite unité de distillation pour récupérer des solvants sur place, récupérer la vapeur et les boues, assurer la recirculation de l'eau et sa réutilisation pour le fonctionnement du condensateur de réfrigération.

Exclus les matériaux transférés ou recyclés hors site.

Substitution de matériaux ou de matières premières et réduction, élimination ou substitution de solvants :

utiliser des produits nettoyants à base d'eau plutôt qu'à base de solvants, assurer la pureté accrue des matières premières, substituer les matières premières, effectuer d'autres modifications en ce qui concerne les matières premières utilisées.

Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat :

éviter la production inutile de déchets en veillant à ce que les matériaux ne restent pas dans les stocks au-delà de leur durée utile, éliminer les exigences de durée utile pour les matériaux stables, adopter de meilleures procédures d'étiquetage, établir un centre d'échange des matériaux qui autrement seraient jetés.

Prévention des fuites et des déversements :

prendre des mesures pour éviter les rejets, **par exemple** en installant des pare-éclaboussures et des plateaux d'égouttage autour du matériel, modifier les procédures de confinement des unités de nettoyage, améliorer les procédures d'égouttage, améliorer les procédures d'entreposage ou d'empilage, améliorer les procédures relatives aux opérations de chargement, de déchargement et de transfert, installer des alarmes de débordement ou des vannes à arrêt automatique, installer des systèmes de récupération de la vapeur, mettre en œuvre un programme d'inspection ou de surveillance des sources possibles de déversement ou de fuite.

Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution :

modifier les calendriers de production pour minimiser le remplacement du matériel et des matières premières, améliorer les programmes d'entretien, la tenue des dossiers ou les procédures, former les employés pour qu'ils reconnaissent les possibilités de prévention de la pollution et qu'ils prennent des mesures appropriées en ce sens.

Autres méthodes utilisées pour la prévention de la pollution :

veuillez préciser les activités de prévention de la pollution que vous avez adoptées si elles ne sont pas mentionnées dans les catégories précédentes.

Question 20

Technologies de l'énergie renouvelable

Lorsque des technologies d'énergie renouvelable sont déclarées, veuillez déclarer toutes les dépenses, qu'elles soient engagées à la suite ou en prévision de réglementations, de conventions ou d'accords volontaires canadiens ou internationaux en matière d'environnement, ou pour toute autre raison. **Inclure** toutes les dépenses en immobilisations pour les technologies d'énergie renouvelable, qu'elles aient été déclarées précédemment dans le questionnaire ou non. Veuillez ne pas inclure l'achat d'équipements pour substituer une source d'énergie pour une autre (**par exemple**, remplacer un moteur à essence par un moteur électrique)

Question 21

Description des systèmes et du matériel énumérés à la question 21.

Petite centrale, mini-centrale ou microcentrale hydroélectrique : microcentrale = moins de 100 kW; mini-centrale = de 100 kW à moins de 1 000 kW (1 MW); petite centrale = de 1 MW à 25 MW (50 MW en Colombie-Britannique).

Systèmes ou matériel d'énergie solaire : systèmes solaires actifs et passifs; photovoltaïques; générateurs héliothermiques; systèmes de chauffage solaire de l'eau et des locaux.

Systèmes ou matériel d'énergie éolienne : turbines à axe horizontal et vertical, tours et autres types de matériel utilisés pour produire de l'énergie et de l'électricité.

Énergie de la biomasse : systèmes et matériel (turbines, chaudières, matériel de traitement) qui utilisent de la matière organique telle que des résidus forestiers et agricoles pour produire de l'électricité, de la vapeur ou de la chaleur.

Énergie géothermique : eau chaude ou vapeur extraite de l'intérieur de la terre et utilisée pour le fonctionnement des thermopompes géothermiques, le chauffage de l'eau ou la production d'électricité.

Autres systèmes ou matériel d'énergie renouvelable : veuillez préciser quels sont vos systèmes et votre matériel d'énergie renouvelable s'ils ne sont pas mentionnés dans les catégories précédentes (**par exemple**, systèmes et matériel de production d'énergie au moyen de systèmes de conversion d'énergie des vagues, d'énergie marémotrice et d'énergie thermique des mers).

Question 22

Un système de gestion environnementale est une structure de gestion qui permet à un établissement d'évaluer et de limiter l'impact environnemental de ses activités.

Question 23

La gestion du cycle de vie et l'analyse du cycle de vie renvoient aux outils permettant de cerner et de mesurer l'impact direct et indirect sur l'environnement, l'énergie et les ressources liées à la conception, à la production, à l'utilisation et à l'élimination finale d'un produit, d'un procédé ou d'un service. La **conception écologique** désigne l'intégration des facteurs environnementaux lors de la conception, de la production, de la distribution et de l'utilisation des produits, ainsi que lors de la fin de leur cycle de vie.

Question 24

La **famille ISO 14000** (ISO 14001 à ISO 14064 inclusivement) sur les normes de gestion environnementale est un ensemble de normes et de lignes directrices portant principalement sur les systèmes de gestion environnementale. Cet ensemble reconnu à l'échelle internationale a été élaboré par l'Organisation internationale de normalisation.

Question 25

Un **plan de prévention de la pollution** vise à respecter ou à dépasser la conformité et à améliorer l'efficacité et la performance environnementale d'un établissement, d'une opération particulière ou d'un produit précis.

Question 26

Les **mesures volontaires comprennent** les codes de pratiques environnementales, les lignes directrices, les objectifs en matière de réduction des émissions et des déchets ainsi que les accords conclus avec les administrations publiques.

Une entente sur la performance environnementale (EPE) est une entente assortie de critères théoriques de base qui est négociée entre des parties en vue d'atteindre des résultats environnementaux donnés. Les ententes sur la performance sont des instruments volontaires et non prévus par la loi, qui permettent à des parties ayant des objectifs communs d'aborder un problème environnemental particulier.

Le Registre canadien des réductions de GES © accepte des projets qui quantifient les efforts en matière de réduction et d'élimination des émissions si ceux-ci sont consignés et vérifiés de manière appropriée. Cela pourrait comprendre des projets qui ne se limitent pas seulement aux six GES énumérés dans le Protocole de Kyoto et dans les normes ISO 14064. **Par exemple**, les projets qui figurent dans le registre des réductions peuvent **inclure** ceux qui ciblent les substances appauvrissant la couche d'ozone.

Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne est un partenariat entre l'industrie privée et le gouvernement fédéral qui vise à promouvoir et à améliorer l'intensité énergétique des industries et à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie dans le secteur industriel.

Question 27

L'achat de produits écologiques désigne l'approvisionnement en biens et services qui minimisent l'impact sur l'environnement, comparativement aux biens et services ayant des exigences de rendement similaires. Les coûts et l'impact environnemental d'un produit à diverses étapes de son cycle de vie entrent en ligne de compte, notamment le procédé de fabrication utilisé (**incluant** les matières premières), le transport, l'entreposage, la manutention ainsi que l'utilisation et l'élimination du produit.

Question 28

Les programmes d'écoétiquetage comme Choix environnemental (administré par TerraChoice Environmental Services Inc. pour le compte d'Environnement Canada) visent à encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre au point des produits et services plus écologiques et à aider les consommateurs à repérer les produits et services moins dommageables pour l'environnement.

Question 29 et 30

La gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement désigne l'**inclusion** de normes environnementales dans la planification et la gestion d'activités ayant trait à la localisation des sources d'approvisionnement, à la conversion ainsi qu'à toutes les activités de gestion de la logistique. Elle **comprend** aussi la coordination et la collaboration avec des partenaires intermédiaires, **y compris** des fournisseurs, des intermédiaires, des prestataires de services tiers et des clients. La gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement intègre la gestion environnementale de l'offre et de la demande au sein des entreprises et entre celles-ci.

Question 31

Utilisation d'un système de gestion de l'énergie ou de contrôle de la consommation d'énergie en vue d'améliorer l'efficacité : une fonction d'économie d'énergie qui utilise des ordinateurs, des instruments, du matériel de contrôle et des logiciels pour gérer l'utilisation d'énergie d'un immeuble relativement au chauffage, à la ventilation, à la climatisation, à l'éclairage et aux procédés liés aux activités.

Question 32

Vérification de la consommation d'énergie effectuée au cours des trois dernières années : une analyse des systèmes de consommation d'énergie dans un établissement et la détermination des secteurs où la consommation d'énergie pourrait être réduite.

Question 33

Les Initiatives écoÉNERGIE sont un ensemble de mesures ciblées, destinées à aider les Canadiens à utiliser l'énergie de façon plus efficace, à stimuler notre approvisionnement en énergie renouvelable et à mettre au point des technologies énergétiques propres.

Certains coûts de capital liés à des systèmes qui produisent de l'énergie à partir de sources d'énergie renouvelable ou de combustibles dérivés de déchets, ou qui économisent de l'énergie en utilisant un carburant de façon plus efficace, sont admissibles à une déduction pour amortissement accéléré.

Question 34

Inventaire des émissions de gaz à effet de serre : une estimation de la quantité de gaz à effet de serre produit par l'établissement au cours d'une unité de temps donnée, mesurée en tonnes.

Question 35

Échanges de droits d'émission de carbone, soit par l'achat ou la vente de crédits compensatoires : un système fondé sur le marché dans lequel un établissement qui produit moins d'émissions de carbone que leur limite permise peut échanger ou vendre la partie non utilisée de son allocation à un autre établissement.

COPIE POUR INFORMATION
NE PAS UTILISER POUR RAPPORTER